

Comment réussir le CRFPA ?

Par **Deb Breteau**, le **22/02/2013 à 14:28**

Bonjour,

Je suis Deb et j'ai prévu de passer l'examen d'entrée à l'ERAGE cette année. Je souhaiterais savoir comment ceux qui ont réussi ont fait pour arriver à l'école d'avocat..

Merci!!

Par **marianne76**, le **22/02/2013 à 16:25**

Bonjour,

Suivez une prépa qui vous fera travailler les notes de synthèses et les matières qui sont au programme de l'examen d'entrée

Par **Thibault**, le **22/02/2013 à 17:35**

Salut !

Alerte sur les prépas... On peut réussir sans prépa aucune !

Le plus pratique est de faire une prépa pour la no de synthèse, mais pour le reste un bon travail perso est suffisant. Le mieux est de choisir ses matières stratégiquement, et de bien travailler sur de vraies annales de crfpa, et d'étudier les meilleures copies des années précédentes pour ces matières.

Je sais que l'IEJ de Lyon les publies, suffit de les demander à un copain qui aurait le code...

Pour les oraux, rien de sorcier: il faut regarder le programme, et être serein le jour J, clair, et ne pas paniquer. Sachantque c'est un examen, donc 10 suffit (même si ça vire un peu concours dans les faits...).

Mais surtout ne vas pas payer 2000€ une prépa, sauf si, te connaissant, tu sais que tu as besoin d'être poussé par quelqu'un pour y arriver...

Bon courage !

Par **bulle**, le **22/02/2013 à 17:56**

Bonjour,

Relativisons, toutes les prépa ne sont pas à 2000€!

En plus, l'avantage des prépas, c'est qu'il y a des galops d'essai contrairement à certains IEJ qui n'en font qu'un voire 2 par matière grand max.

Prépa ou pas, je suis d'accord avec Thibault, l'important est un travail perso suffisant.

Par **marianne76**, le **22/02/2013 à 19:08**

Bonsoir ,

Quand je parlais de prépa je ne pensais pas à des prépa privées mais tout simplement aux IEJ qui ne vous coûtent que l'inscription en faculté donc c'est très raisonnable. Tous mes étudiants qui sont devenus avocats sont passés par l'IEJ et pas par autre chose, moi même d'ailleurs c'est aussi ce que j'avais fait à l'époque. Après évidemment d'une fac à l'autre les IEJ sont différents quant au travail qu'ils imposent.

Pour le commentaire d'arrêt si vous le maîtrisez déjà le travail perso suffit révisez les matières. En revanche je suis plus dubitative sur la note de synthèse qui est une technique bien particulière, on la connaît ou on ne la connaît pas. Donc même si l'IEJ où l'on s'inscrit ne fait pas beaucoup de galops d'essais au moins les prof vous indiquent ce qu'il faut faire.

Par **Deb Breteau**, le **22/02/2013 à 21:45**

Bonsoir,

Je vous remercie pour toutes vos remarques. Pour tout ce qui concerne la méthodologie, je ne m'inquiète pas outre mesure. Et, s'agissant de la note de synthèse, j'aurais des cours justement de méthodologie début mars, du coup je verrais le moment venu et je préparerais cela dûment. Je travaille régulièrement mes matières, mais mon problème consiste véritablement à tout enregistrer dans ma mémoire. Comment avez vous réussi à enregistrer toutes ses connaissances? Pour certaines matières, il s'agit bien évidemment de revoir le programme, mais je m'aperçois que je fais preuves de beaucoup de lacunes dans mes raisonnements juridiques. Quels conseils pourriez vous me donner? Je travaille beaucoup les annales, notamment en droit des obligations. Je suis déterminée et je travaille vraiment beaucoup, mais je me demande si j'ai la bonne méthode pour réviser et je me demande également comment pourrais je développer mes raisonnements.

Merci!!!

Par **Yn**, le **15/05/2013 à 16:13**

La méthode d'apprentissage et le raisonnement juridique sont deux choses distinctes.

Les méthodes d'apprentissage sont infiniment variables : tu as sans doute autant de méthodes que d'étudiants. Certains fichent, d'autres apprennent le cours seulement en le lisant plusieurs fois, certains travaillent pendant quatre ou cinq heures sans pause, d'autres font des pauses régulières... Bref, il n'y a pas de bonne ou de mauvaise technique, la seule chose qui importe est que tu connaisses le cours.

Il faut trouver la méthode qui te correspond : ce qui est vraiment pour quelqu'un ne le sera pas forcément pour toi.

L'incompréhension du raisonnement juridique me semble plus problématique. Il n'y a évidemment qu'un raisonnement juridique, c'est notre base commune.

Il faut que tu comprennes bien chaque étape (qualification juridique de la situation, application du régime adéquat, ...) pour savoir les maîtriser. Cela demande beaucoup de temps et de pratique.

Par **Booker**, le **17/07/2013** à **15:18**

J'ai cru comprendre que les IEJ sont les institutions qui préparent l'examen au CRFPA. Sur certains sites, j'ai compris que les épreuves proposées lors de la session d'examens étaient "au choix".

C'est à dire que le candidat pouvait tant choisir des matières de droit public que de droit privé.

Par exemple :

- <http://www.iej.univ-rennes1.fr/themes/ExamenEntreeCRFPA/>

- <http://www.univ-reims.fr/formation/ufr-instituts-et-ecoles/institut-d-etudes-judiciaires/preparations-organisees-par-l-i.e.j./examen-d-acces-au-centre-regional-de-formation-professionnelle-d-avocats-c.r.f.p.a.,10951,19822.html?>

J'aimerais donc en savoir un peu plus concernant les parcours possibles pour y parvenir.

Si l'on peut en effet composer sur du droit public dans ce cas ce concours n'est pas fermé aux publicistes ? Il semble que le seul incontournable soit le "droit des obligations" ou la "procédure civile" ?

Abstraction faite de la diversité des matières de droit privé qui sont en effet majoritaires.

Cordialement